



DIRECTION RÉGIONALE
ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT



VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À PAYER VOS FACTURES D'ÉNERGIE ?

VOUS AVEZ FROID DANS VOTRE LOGEMENT ?

LE PROGRAMME « HABITER MIEUX » EST LÀ POUR VOUS AIDER

Que vous soyez **locataire** ou **propriétaire** une solution existe.

L'État, l'Anah, le conseil régional et certaines collectivités financent vos travaux de **rénovation énergétique**

Renseignez-vous !

0808 800 700 (N° gratuit)

www.habitermieux.fr

Si vous êtes propriétaire

Vous pouvez bénéficier du financement de vos travaux de rénovation énergétique jusqu'à 100 % et d'un accompagnement par un professionnel

Conditions

- être propriétaire de votre logement, construit il y a plus de 15 ans
- réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 25 %
- avoir des ressources inférieures aux plafonds Anah

→ Exemple : si vous êtes un couple avec deux enfants, vos revenus annuels doivent être inférieurs à 49 800 €

Si vous êtes locataire

Votre propriétaire peut bénéficier d'une aide financière et d'un accompagnement par un professionnel pour améliorer le confort de votre logement et vous permettre de réduire vos factures d'énergie

Conditions

Votre propriétaire doit s'engager à :

- réaliser des travaux permettant un gain énergétique minimum de 35 %
- proposer son logement à des loyers abordables à des locataires aux ressources modestes

Parlez-en avec votre propriétaire ou bien appelez gratuitement un conseiller :

0808 800 700 (N° gratuit)